

# Pour que votre prévoyance vieillesse reste aussi solide que vous.

Avec Swisscanto Income Plan Garant.



Placements et prévoyance.



**Swisscanto**

## **Au fur et à mesure du temps, le besoin de sécurité s'accroît.**

Lorsque l'on avance en âge, le besoin de sécurité s'intensifie. Surtout lorsqu'il s'agit de planifier sa prévoyance individuelle. Les prestations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers ne sont souvent pas suffisantes pour permettre de garder le même niveau de vie lors de la retraite. Il est donc judicieux de se constituer une prévoyance vieillesse individuelle et de la consolider systématiquement.

### **Swisscanto Income Plan Garant – l'assurance d'être en sécurité.**

Swisscanto Income Plan Garant est une nouvelle solution de prévoyance planifiée visant à compléter les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers tout en garantissant une sécurité et une disponibilité financières optimales. Swisscanto Income Plan Garant vous permet de convertir le capital accumulé en un revenu régulier garanti. Parallèlement, vous profitez des opportunités de rendement offertes par les marchés financiers et de la possibilité de disposer à votre guise de votre plan. Avec Swisscanto Income Plan Garant, vous avez à disposition une solution qui allie judicieusement sécurité, potentiel de rendement et disponibilité.

## **Vous ne perdez qu'une chose: le temps que vous mettez à vous décider.**

Votre investissement unique est placé dans le portefeuille de fonds Swisscanto Profil 35, qui se compose de fonds indiciels attractifs de Swisscanto dont la quote-part d'actions est de 35%. Votre investissement initial vous est reversé sous forme de revenu régulier garanti pendant la durée définie lors de la conclusion. Selon la durée du contrat, vous profitez en outre d'un intérêt minimum garanti. Le paiement est garanti jusqu'à 110% de votre investissement unique, même en cas de performance négative du portefeuille de fonds. Par contre, si l'évolution de votre portefeuille de fonds est positive, vous en profitez, car le montant régulier qui vous est versé augmente. Si vos prestations ont augmenté, elles ne peuvent plus être réduites pendant toute la durée restante de votre contrat. À l'échéance de celui-ci, la plus value éventuelle des fonds est versée en plus.

### **Vous placez de l'argent sans prendre de risque.**

Avec Swisscanto Income Plan Garant, vous ne prenez aucun risque. Votre capital est constamment à votre disposition et vous pouvez résilier votre contrat entièrement ou partiellement n'importe quand. Vous recevez alors la valeur actuelle des fonds, sans déduction!

## Faites-vous conseiller.

### **L'essentiel en bref:**

Durée du contrat: 15 à 25 ans au choix

Financement: investissement unique de CHF 20 000 au minimum

Versements garantis: 100% à 110% de votre investissement unique, selon la durée choisie du contrat

Augmentation garantie: augmentation des versements garantis en fonction du rendement du portefeuille de fonds. Si les prestations ont augmenté, elles ne peuvent plus être réduites ultérieurement.

Placement: investissement dans Swisscanto Profil 35, composé de fonds indiciels attractifs de Swisscanto. La quote-part d'actions est de 35%.

Il n'est jamais trop tard pour consolider sa prévoyance vieillesse individuelle. Mais plus vous commencez tôt, plus vous en profitez. Faites vos comptes. Les conseillers de la Banque Cantonale vous donneront volontiers de plus amples informations sur cette solution de prévoyance, ou sur d'autres, lors d'un entretien de conseil.

## Vos avantages en un coup d'œil.

### **Garantie:**

- Protection de l'investissement à 100% au minimum
- Majoration de votre investissement unique jusqu'à 110% (selon la durée choisie)

### **Disponibilité:**

- Libre disponibilité des actifs actuels des fonds
- Résiliation partielle du contrat également possible en tout temps

### **Rendement:**

- Investissement dans le portefeuille de fonds Swisscanto Profil 35, composé de quatre fonds indiciels attractifs Swisscanto (quote-part d'actions 35%)
- Augmentation possible des versements garantis en cas de performance positive des fonds
- L'augmentation des versements garantis est acquise pendant toute la durée du contrat
- La plus value des fonds est versée en plus à l'échéance du contrat

